

REPUBLICQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N° 2026/007

*(prise en vertu de la délégation du Conseil municipal)***Objet : CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION CPCV ILE-DE-FRANCE
ET LA VILLE DE MERY-SUR-OISE POUR UN STAGE DE FORMATION BAFA**

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs selon l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la démarche de qualification et d'appui à l'évolution professionnelle des animateurs conduite par la collectivité,

Considérant la proposition faite par le CPCV pour l'inscription de Monsieur BOUBAKRI Abderrahman, agent du Pôle Education Enfance Jeunesse à un stage de formation générale (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)

DECIDE

Article 1 : la passation d'une convention avec le CPCV Ile-de-France, 7, rue du Château de la Chasse 95390 Saint-Prix, pour un stage de formation générale BAFA du 21/02/2026 au 28/02/2026.

Article 2 : les frais de formation s'élèvent à 460 euros TTC (quatre cent soixante euros toutes taxes comprises).

Article 3 : Un crédit suffisant sera inscrit à l'article AEJ SCCLSH 6184 du budget 2026 ;

Article 4 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Le Préfet du Val d'Oise
- Le Trésorier de l'Isle-Adam

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Méry-sur-Oise, le 2 Février 2026

Le Maire


Pierre-Edouard EON

Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise



CONVENTION DE PRESTATION DE FORMATION

Entre les soussignés :

La commune de Méry sur Oise – 14 place Marcel Perrin – 95540 MERY SUR OISE et représentée par Mr Pierre-Edouard EON en qualité de Maire.

D'une part,

Et :

Le CPCV Ile-de-France, domicilié au 7 rue du Château de la Chasse, 95 390 SAINT PRIX et représenté par Mr Rainer DOUMONT en qualité de Président.

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Action de formation

Le CPCV réalise l'action de formation:

- Intitulé de la formation : BAFA FORMATION GENERALE
- Dates de la formation : du 21 février au 28 février 2026 (8 jours continus)
- Lieu de la formation : St PRIX (95 390)
- Type d'accueil : Externat

Article 2 – Bénéficiaires

Monsieur BOUBAKRI Abderrahman

Article 3 – Financement

Le coût de l'action de formation est de : 460 Euros

La commune de MERY SUR OISE s'engage à prendre en charge la somme de : **460 Euros** par bénéficiaire.

Fait à SAINT PRIX, le 14 janvier 2025

Pour le CPCV
Rainer DOUMONT, Président

Pour Mairie de Méry sur Oise
Pierre-Edouard EON, Maire

